



ÉDITO

Dans ce numéro

- 1 Edito
- 2 Budget 2017
- 4 Un peu d'histoire...
- 6 Mairie
- 7 Legs Ouvry
- 8 Guinguette / course cycliste
- 9 Ils nous ont quittés cette année...
- 11 SIVOSS
- 14 CCAS
- 15 Infos diverses
- 17 Les associations
- 25 PACS
- 26 Infos pratiques
- 28 Etat civil

Parmi les grands événements qui ont marqué **2017**, si les élections nationales étaient prévues, les événements malheureux et terribles dus au terrorisme ont endeuillé les populations aux quatre coins du monde une fois de plus. Souhaitons une année nouvelle plus clémente et sereine, espérons que le respect d'autrui et le savoir vivre ensemble soient des valeurs primordiales aux yeux de tous, et ceci à tous les niveaux de la population.

Le but de notre gazette étant de vous informer à l'échelle de votre commune, vous y retrouverez comme tous les ans toutes les informations qui ont semblé utiles au comité de rédaction comme les événements qui se sont déroulés en 2017, les activités de vos associations sportives ou de loisirs, un peu d'histoire locale : tout simplement la vie de votre commune.

Après les chantiers autour de votre mairie effectués en 2017 et les aménagements dont la réalisation n'a pu vous échapper (locaux de la mairie et accès), la municipalité va marquer une pause dans ses dépenses d'investissements de grande envergure. Les finances sont saines mais nous nous devons encore et toujours d'être vigilants ; la baisse régulière des dotations, la suppression de la taxe d'aménagement, un fond de roulement qui baisse régulièrement, autant de raisons d'échelonner la programmation des projets.

Une réflexion prochaine sera menée sur la rénovation des murs extérieurs de l'église. Un tel chantier demande des études sérieuses et approfondies, autant financières que techniques et toujours les inévitables et indispensables demandes de subventions auprès des différents services de l'état encore généreux. Un dossier avait déjà été ouvert lors du mandat précédent. Le temps restant jusqu'à l'issue de celui-ci ne sera certainement pas suffisant pour mener à bien ce projet mais il pourra au moins être étudié.

L'équipe municipale met tout en œuvre pour qu'il vous soit agréable de vivre dans votre village.

Armelle MENAGER

***Toute l'équipe municipale
vous souhaite une très
heureuse année 2018
et vous convie à partager
le pot de l'amitié
vendredi 12 janvier 2018
à 18 h 30
dans la salle polyvalente***

☐ Nos dépenses 2017



La fin de l'année approche et dans quelques jours, le bilan 2017 pourra être tiré.

Nos dépenses attendues en fonctionnement sont de l'ordre de **440 000€** et celles en investissements de l'ordre de **222 000€** ; **à quoi correspondent ces dépenses ?**

En fonctionnement, les principales dépenses pour 440 000€ sont les suivantes :

- 158 000€ pour notre participation scolaire au SIVOSS de Saint-Antoine-la-Forêt,
- 95 000€ de frais de personnel + charges sociales pour les 3 agents communaux,
- 36 000€ pour le contrat d'entretien des espaces verts,
- 29 000€ pour les indemnités aux élus,
- 15 000€ pour l'accueil périscolaire,



- 14 000€ pour notre participation au service départemental d'incendie,
- 14 000€ pour l'éclairage public et l'électricité des bâtiments communaux,
- 13 000€ pour notre contribution obligatoire à aider les communes les plus pauvres,
- 10 000€ pour maintenance diverses (cloches de l'église, éclairage, extincteurs),
- 7 000€ de subvention à diverses associations locales,
- 6 000€ de subvention à notre centre communal d'action sociale (CCAS),
- 5 000€ pour les primes d'assurance,
- 5 000€ pour le chauffage des bâtiments communaux,
- 4 000€ pour la fourniture de multiples petits équipements et matériels,
- 3 000€ pour le garde champêtre,
- 3 000€ pour les fournitures administratives,
- 3 000€ pour les frais téléphone, internet, site de la commune,
- 2 000€ pour les fêtes et les cérémonies,
- 2 000€ pour les taxes foncières des bâtiments et logements communaux,



Le reste, pour environ 16 000€, correspond à de multiples lignes de dépenses comme l'eau, le carburant, les frais d'affranchissements, les produits d'entretien, les frais de déplacement, la location du photocopieur, etc ...

En investissement, les principales dépenses pour **222 000 €** sont les suivantes :



- **Aménagement de l'entrée de la mairie :**

- Accès,
- Panneau d'affichage,
- Eclairage,
- Marquage au sol.

= 120 000 €

- **Aménagement des bâtiments communaux :**

- Fenêtres salle polyvalente, appartement et mairie,
- Peintures intérieures de la mairie,
- Chauffage salle polyvalente,
- Lasure de la maison Normande,
- Travaux à la grange (en vue de la vente).

= 85 000 €



- **Espaces verts :**

- Aménagement des cimetières,
- Talus rue des Potiers,
- Elagage,
- Divers travaux d'espaces verts.

= 10 000 €



- **Aménagement de la voirie communale :**

- Création d'un trottoir rue des Potiers pour éliminer la flaque d'eau devant la zone d'activité de « Carrocean »,
- Aménagement au sol pour l'abribus « Le Quai ».

= 7 000 €

☞ Un peu d'histoire...

Bonjour, bonjour, amis lecteurs de ce journal. Si vous me lisez, c'est que la vie de cette commune où je suis née vous intéresse.

Cette année est une date importante pour moi, une page va se tourner mais une nouvelle va s'ouvrir.

Qui dit nouvelle page, dit nouveau départ, des évolutions, des transformations, à nouveau des rires d'enfants, de petits-enfants. Je suis très contente de pouvoir continuer à vivre cela, moi qui suis plus que centenaire... Qui suis-je ?

Je vous laisse deviner : j'habite au 26 rue du Moulin. Enfin, *j'habite* n'est pas tout à fait correct, je **SUIS** au 26 rue du Moulin ! J'héberge entre mes murs un commerce important pour mon village et ce commerce a été créé par un ancêtre de la famille qui travaille toujours chez moi.

Vous avez deviné ? Non ?

Mais oui ! Je suis la boucherie Monnaie ! Comme je vous le disais plus haut, un grand chambardement a eu lieu entre mes murs en cette fin d'année : j'ai changé de patron ! Oui oui de patron ! Jacques a laissé la place à Nicolas.

Nicolas que j'ai vu grandir, choisir ce fabuleux métier, est devenu le nouveau patron de la boucherie après son père. Cela faisait 40 ans que Jacques était aux commandes. Il m'a bien transformée pendant tout ce temps. Laissez-moi vous raconter tout cela, et revenir en arrière. Projetez-nous au XIX^{ème} siècle....en 1884 !



1884. Je n'existe pas encore mais cela ne va pas tarder. En France, on oblige les communes à louer ou acquérir un hôtel de ville. Oui, il ne faut plus confondre la mairie avec le domicile du maire ! A Mélamare, à ma place il y a une maison, une vieille maison. Dans cette maison, Henri Monnaie crée le commerce de boucherie. Si l'emplacement lui plait, le magasin-maison ne lui plait pas (normal ce n'est pas moi !). Alors ni une ni deux, il décide de déplacer la maison pour me faire de la place ! Et voilà un beau matin, la maison qui est soulevée et déplacée de plusieurs mètres pour me faire place ! Quelque temps plus tard... tadaaaaa... j'existe enfin !

Henri sera donc le premier boucher de la commune, mais pas n'importe lequel ! Le premier boucher Monnaie !

A cette époque, le commerce de la viande se faisait en circuit court, très court ! La viande qu'il vendait provenait de ses propres bêtes, mais comme il n'avait pas encore d'abattoir (qu'il fera construire plus tard), les bêtes étaient tuées à la ferme qui deviendra plus tard la ferme Ménager !

En 1913, Henri passe la main à son fils Léon. Léon qu'on appellera rapidement « Léon père » car un autre Léon, son fils viendra bientôt gambader chez moi ! Henri restera au cœur du village en se faisant élire Maire de 1919 à 1940.

Léon sera boucher jusqu'en **1952**. Je ne vais pas revenir sur ce qui s'est passé dans le monde durant ces décennies, le monument aux morts situé en face de moi rappelle à tous ceux qui sortent de mes murs le lourd tribut payé par les habitants de la commune. Mais laissez-moi vous le présenter, Léon père, je dois avoir une photo quelque part :





En 1952, Léon fils, de retour de huit années de guerre, prend les commandes ! Je vais être transfigurée ! Pour la première fois de ma vie, je suis équipée d'une chambre froide ! Attention, cela ne ressemble pas du tout à la chambre froide actuelle ! Non, non, à l'époque il s'agissait d'un endroit qui fonctionnait avec des pains de glace ! Il ne s'arrête pas là, Léon, il me refait aussi une beauté extérieure ! Un ravalement complet, on appelle ça... Côté rue, il m'embellit avec ces briques rouges reconnaissables dans tout le village, et côté cour, j'ai droit à un joli crépi !

Léon sera conseiller municipal de notre commune pendant plusieurs mandats.

Ah ! Je me souviens de cette époque pas si lointaine que cela ! Les petits Daniel et Jacques venaient déjà gambader entre mes murs. Je sens que le petit Jacques a la fibre... oui il y aura encore un autre Monnaie, boucher à Mélamare !

Jacques Monnaie devient la quatrième génération de boucher Monnaie à Mélamare en 1977 ! 100 ans après son arrière-grand-père, Jacques continue de faire en sorte de maintenir un commerce de boucherie à Mélamare.

Là aussi je suis modernisée ! Une nouvelle vitrine réfrigérée prend place au milieu du magasin. Après l'extérieur, c'est tout mon intérieur qui est rénové ! Pas mal pour une plus que centenaire ! Il me permet même d'innover, en créant un laboratoire pour pouvoir préparer de bons petits plats !

Jacques, tout comme son père, s'investit pour Mélamare : il est d'abord conseiller municipal à partir de 1995 puis devient adjoint en 2001.

Il va faire connaître la boucherie en dehors des frontières du village. Savez-vous qu'il est plusieurs fois médaillé d'or au concours du meilleur boudin noir de St-Romain ? Sans parler du concours de la Tripière d'or !



Mais voilà, tout a une fin, et pour Jacques il est temps de profiter un peu après avoir tant travaillé. Eh oui, notre boucher va prendre sa retraite en 2017, et à l'heure où vous lirez ces lignes, ce sera fait.

Mais pas moi ! Pour moi, c'est reparti pour un tour ! Mais oui, on ne change pas une équipe qui gagne ! Nicolas, vous connaissez ? Oui, le petit Nicolas que je voyais toujours avec sa grande sœur Agnès ! Celui qui est en bas à droite de la photo ci-contre.

Eh bien c'est lui, mon nouveau patron ! La cinquième génération de boucher Monnaie ! Et le déjà grand en haut à gauche, vous le reconnaissez aussi ? Il s'agit bien de Gaétan arrivé dans mes murs en apprentissage en 1989.

Allez Jacques, je suis entre de bonnes mains avec cette équipe-là ! Je te souhaite beaucoup de bonheur avec ton épouse Martine pendant cette retraite méritée.

Tiens parlons-en de Martine ! Ça me faisait du bien à moi d'avoir aussi une femme dans mes murs ! Heureusement qu'elle était là pour vous seconder tous ! Mais il est temps de tourner une nouvelle page. Je sais que Jacques ne sera pas sans revenir me voir ! Et qui sait, peut-être y aura-t-il encore une 6^{ème} génération de « Monnaie, boucher à Mélamare »...

La boucherie

☐ La Mairie

★ Aménagement de l'accès :

Le projet du nouvel aménagement de l'accès à la mairie a mis quelques années à prendre forme.



La première réflexion est née en **2012/2013**, à l'occasion de la distribution des bouteilles d'eau, lorsque la circulation certains soirs était difficile (distribution de l'eau, activités de loisirs, permanence de mairie).

Comme vous l'avez compris, le but n'était donc pas de faire une entrée grandiose. La sécurisation des allées et venues des véhicules et des piétons, l'accès plus facile des secours et des camions de livraison, l'identification de la mairie pour les visiteurs, le stationnement, l'éclairage,

autant de sujets à traiter qui ont amené les élus à se pencher sérieusement sur ces travaux d'aménagement.

Le dossier d'élaboration a été confié à Monsieur Grenet géomètre à Saint-Romain-de-Colbosc. Les élus ont apporté quelques ajustements et modifications, puis, après l'acceptation du projet par le conseil municipal, un appel d'offre a été lancé.



C'est l'entreprise ACTP de Barentin qui a obtenu le marché.

Les travaux d'électricité ont été réalisés par Forlumen et les espaces verts par l'entreprise Martin.

Les travaux ont débuté le 6 août (après la guinguette) et se sont déroulés dans les meilleures conditions jusqu'à ce que la météo désastreuse de début septembre retarde d'une dizaine de jours la fin du chantier.

La pose du tableau d'informations lumineux le 19 octobre a signé la fin des travaux. Il ne reste que la plantation d'hydrangeas et de magnolias prévue prochainement.

Certains ont dû être surpris qu'il soit impossible de se croiser en voiture : si la visibilité des véhicules entre eux est nettement améliorée, il fallait limiter leur vitesse ...



Les piétons, eux, sont en sécurité dans l'allée qui leur est réservée. L'esplanade devant la mairie est agréable lors des cérémonies.

Le coût des travaux s'élève à 92 344 €. La commune a déposé diverses demandes de subvention. Dans le cadre de la DETR, la Préfecture nous accorde la somme de 15 218€ et Monsieur Le Député Christophe BOUILLON subventionne le projet à hauteur de 11 800€ grâce à sa réserve parlementaire.

Quelques remarques de bon sens et rappels utiles : il est interdit de rouler sur l'herbe ; la zone de béton désactivé n'est pas destinée à la circulation ; l'allée piétonne est, **précisément**, réservée aux piétons (pas aux vélos ni aux autres deux roues) ; les quatre premières places de stationnement devant l'entrée du secrétariat sont réservées comme auparavant aux usagers de la mairie.

★ Les peintures intérieures de la mairie :

Un coup de jeune a été donné cet été à la mairie dans la salle du conseil, le bureau du maire, le secrétariat et l'appartement : peinture, revêtement de sol, fenêtres oscillo-battantes à double vitrage, porte d'entrée. Ceux d'entre vous qui sont venus en mairie ont pu apprécier ces changements... Les derniers travaux remontaient à plus de 15 ans.

L'entreprise Siefridt du Havre a été choisie pour la peinture et le sol ; Caux-Thermic a changé les fenêtres et la porte du secrétariat. Le montant total des travaux s'élève à 23 000 €.



★ Enfouissement des réseaux :

Dans votre feuillet « Été 2017 », nous vous informions que les dates d'intervention pour les travaux d'effacement des réseaux électriques et télécommunication rue du Tonnelier étaient « à préciser ». La programmation par le SDE76 (Syndicat Départemental d'Énergie) repousse ce chantier au printemps 2018.

Les problèmes de circulation et les difficultés engendrés par un tel chantier sont inévitables et la plus grande compréhension est demandée aux usagers de cette rue.

□ Vente du legs Ouvry

Suite à la vente en 2015 de l'étable qui a été réhabilitée en quatre logements locatifs, du pressoir et de l'ancienne maison du gardien, la commune est encore propriétaire de la grange et des herbages autour de ces bâtiments.

Pour vendre la grange, il était indispensable de lui attribuer une parcelle, l'accès se faisant par le chemin du château (chemin communal).



Il a fallu déclasser une portion de l'ancien chemin de « Lillebonne aux Trois-Pierres », qui n'était plus utilisé depuis longtemps. Un commissaire enquêteur a été nommé et une enquête publique a été réalisée entre le 12 et le 24 septembre 2017. Aucune observation n'ayant été notée, le commissaire a pu rendre son rapport et ainsi procéder au déclassement de cette voie.

La grange se voit ainsi attribuer une parcelle de 4 000 m².

Le cabinet Grenet a été mandaté pour réaliser le bornage de cette zone.

Les ventes des herbages et de la grange devraient être finalisées durant le premier trimestre 2018.

☐ La Guinguette

3 août 2017 à 18 h 30, la population de Mélamare est plus que doublée ... !!!

Pour sa troisième édition de l'été, la Guinguette de l'office de tourisme de la CVS s'est déroulée à Mélamare.



Pour quelques heures, ce sont plus de **900 personnes** qui ont investi le terrain de foot, les parkings et les terrains adjacents autour de la mairie. Leur but : « **guincher** » dans une ambiance conviviale et bon enfant.

Mais avant cela, des balades étaient organisées dans le village à pied ou en calèche. Les participants pouvaient regarder dans la salle de la mairie une exposition de poteries Mélamaraises et d'anciennes cartes postales ; quelques vieilles automobiles étaient stationnées sur un des parkings.

Ils pouvaient ensuite profiter des produits proposés par des artisans et producteurs locaux : charcuterie, crêpes, galettes, bières, fromages... La boulangerie du village vendait du pain, ses délicieux grillés et d'autres douceurs.

Une fois tous les participants attablés, **Viviane et Thierry Avril** ont mis l'ambiance grâce à des chansons en tous genres, d'Edith Piaf à Claudio Capéo, jusqu'à 23 heures.

Grâce à l'aide de nombreux bénévoles, l'espace reprenait son aspect habituel rapidement.

La soirée a donc été très sympathique grâce à l'efficacité et le professionnalisme de l'office de tourisme de la CVS, et l'aide du Club de l'Amitié, du Centre de Loisirs de Mélamare, de la municipalité et de ses agents. **Toutes et tous peuvent être chaleureusement remerciés.**

☐ Course cycliste

La 4^{ème} édition du « grand prix de Mélamare » du Vélo-club lillebonnais a eu lieu le **27 août 2017**.

Encore une réussite : les coureurs ont été nombreux à emprunter le circuit habituel, la météo a été très clémente, les clients de la buvette avaient de quoi se désaltérer et récupérer des forces.

Les organisateurs ne pouvaient pas, cette année, disposer de la salle polyvalente qui était louée à des particuliers, mais ils ont pu procéder aux inscriptions et aux remises des prix sur la place du village.



Ils ont observé une légère baisse de participation (146) mais des plateaux de très bonne qualité. Le détail de la participation prouve la fidélité des clubs d'année en année : 33 clubs sur 7 départements de Normandie, Picardie, Nord et Ile de France, et même un Anglais qui a pris la 8^{ème} place chez les cadets. Le champion de France cadet a fait preuve de détermination pour remporter cette course.

Le circuit est reconnu pour sa difficulté qui s'accroît au fil des tours. Ceux qui ont déjà monté la côte du cimetière à vélo et vu ces cyclistes la grimper comprennent très bien leur exploit !
A l'année prochaine, le 26 août 2018.

☐ Ils nous ont quittés cette année...

★ **Monsieur Roger BLONDEL :**



« Roger Blondel est né en avril 1926, du vivant du dernier potier de Mélamare, Séraphin Deschamps, son grand-père maternel. Il passe son enfance et sa jeunesse à la ferme familiale, ancienne poterie, que l'on peut reconnaître à son pignon orné d'une tête de lion.

Comme c'est l'usage, il contribue aux travaux de la ferme : traite, labours, récoltes, qui souvent prennent la priorité sur la scolarité, qui s'achève avec le début de la guerre.

On est en 1939, Roger a treize ans.

Première époque d'une vie liée aux exigences de la terre. Dans les années d'occupation, Roger fait le transport du bois, menant dans les chemins, aidé de ses chevaux, les lourdes charges qu'il ramène au village depuis les bois de Sainte-Honorine. Ces chemins autour du village, qu'il a si souvent arpentés, sont encore animés de la présence de ces patients attelages.

A 20 ans, en 1946, Roger passe une année en Allemagne pour son « régiment ». De retour au village, il épouse Jeanne-Marie en 1952. Il a 26 ans.

C'est à Saint- Arnoult qu'il s'installe, en 1954 : une ferme ancienne, équipée de quatre bâtiments, chaume et colombages. L'eau n'est pas installée. Le défi est de faire naître à la modernité cet outil de travail d'un autre âge. Tout ce qui peut permettre à un jeune couple désireux d'entrer dans le 20^e siècle, l'essentiel, est à construire. Roger amène l'eau à l'étable, puis dans la maison.

Vingt-sept années de travail acharné lui permettent de relever le défi, celui d'une époque où s'opère la transition du monde paysan vers celui de l'agriculture.

Cette ferme cauchoise voit la naissance des cinq enfants du couple, quatre filles et un garçon.

En 1981, il reprend à Mélamare, sur les terres familiales, une ferme située à l'entrée est du village.

Roger, passant le relais à son fils Denis en 1988, y demeure jusqu'en ce début d'octobre où s'achève son parcours : 91 années d'une vie accomplie au noble métier de la terre.

Roger a vécu ce temps, celui du grand bouleversement du monde paysan, un temps de lenteur gagné par une fulgurante accélération des modes de production agricole. Une riche expérience d'un métier qu'il a hautement su honorer. »

Marilyne Blondel

★ **Monsieur Roland FONDIMARE :**

« Roland FONDIMARE était né à Mélamare en 1924 et a toujours résidé dans cette commune.

Il était issu d'une vieille famille d'agriculteurs installée dès 1554 à Mélamare.

Il y a exercé plusieurs mandats de conseiller municipal de 1959 à 1983, a été décoré de la médaille Saint-Louis pour services rendus à la paroisse et s'est occupé du blé eucharistique.

En septembre 1987, avec Héloïse son épouse, ils ont célébré leurs noces d'or.

Il aimait la vie de famille et était particulièrement heureux que ses trois enfants soient proches ; deux résidant à Mélamare ainsi qu'un petit-fils. Une de ses belles-filles fut conseillère municipale et adjointe à Mélamare et sa fille fut enseignante au groupe scolaire Maurice Leblanc.



Il aimait rire, raconter des histoires, chanter, danser et rendait toujours service aux autres avec humilité.

Il aimait la vie tout simplement et nous a quitté le 9 octobre 2017. »

Brigitte QUERTIER née FONDIMARE

★ **Monsieur et Madame PATEY :**

Les Mélamarais sont habitués à voir dans leur village un moulin et pourtant pour certains, Mélamare c'est « *le village où il y a un moulin* », curiosité locale en Normandie ; moulin qui a d'ailleurs donné son nom à la rue.

Celui-ci a été construit par **Monsieur PATEY**, qui s'était installé à la retraite à Mélamare avec son épouse et sa fille Françoise.

Ancien chef mécanicien dans la marine commerciale, il était passé des secrets de l'hélice d'un navire à celle d'un moulin.

Il lui fallut quatre années pour mener à bien la construction de cet édifice. Bricoleur ingénieux et passionné, il l'a conçu entièrement grâce à des pièces de récupération ou des dons, résultats de fouilles chez les ferrailleurs.



Mais Monsieur PATEY, c'était aussi un « **personnage** », sa casquette de marin toujours vissée sur le crâne. Bien que très discret, il était toujours prêt à faire visiter son moulin mais aussi à discuter de sujets très variés car il était très cultivé et intéressé par tout.

Très bricoleur et curieux, il écumait tous les vide-greniers de la région à la première heure du jour.

Pendant des années il était le premier lors des élections à mettre son bulletin dans l'urne et le bureau de vote l'attendait.

Il nous a quitté le 1^{er} août, suivi par son épouse, gravement malade depuis des années, le 20 septembre. **Nous présentons nos condoléances à sa fille et son fils.**

☐ SIVOSS

✧ Qui est cet homme en noir dessiné dans l'entrée de l'école élémentaire ?



La plupart d'entre vous ont reconnu le célèbre gentleman cambrioleur, **Arsène Lupin**, créé par Maurice Leblanc.

Ce décor a été peint par un parent d'anciens élèves.

L'école maternelle est nommée Raymond Queneau et l'école élémentaire Maurice Leblanc.

Pourquoi ces deux personnages ?

Tout simplement parce que ce sont deux écrivains normands.

En effet, **Maurice Leblanc** est né le 11 décembre 1864, à Rouen, où il fait de brillantes études au lycée Corneille, et meurt le 6 novembre 1941, à Perpignan. Quant à **Raymond Queneau**, il est né au Havre le 21 février 1903 et mort à Paris le 25 octobre 1976.

Le premier est surtout connu grâce à son héros de romans policiers, Arsène Lupin le « gentleman cambrioleur ». Ses exploits se déroulent dans la capitale mais ce sont surtout ceux qui se déroulent dans le Pays de Caux qui nous intéressent.

Un Pays de Caux que Maurice Leblanc connaissait bien, puisqu'il passait des vacances à Etretat : il y avait acquis en 1918 une maison à colombages, belle demeure dans le plus pur style

cauchois de bord de mer du siècle dernier. Rebaptisée « le Clos Lupin », les activités d'Arsène Lupin y sont mis en scène tous les étés au travers d'animations diverses.

Le décor de ses romans est souvent des sites de la région : « l'aiguille creuse » à Etretat, « la barre-y-va » qui évoque le mascaret (aussi dénommé la « barre ») à Caudebec-en-Caux, la comtesse de Cagliostro dans les abbayes normandes.

Il est l'auteur d'autres ouvrages et de pièces de théâtre : quand il publie *Arsène Lupin contre Herlock Sholmès*, Conan Doyle est furieux de voir son détective Sherlock Holmes ("Herlock Sholmès") et son faire-valoir Watson ("Wilson") ridiculisés par des personnages parodiques créés par Maurice Leblanc.

Devant l'occupation allemande, il quitte sa maison d'Etretat et se réfugie en 1939 à Perpignan où il meurt d'une pneumonie.

Peut-être aurez-vous envie de relire les aventures de ce héros (ou anti-héros), immortalisé à la télévision par Georges Descrières dans les années 70 !

Raymond Queneau naît au Havre en 1903, y grandit dans une famille de commerçants et rejoint Paris où il fait des études de philosophie à la Sorbonne.

Après avoir été journaliste pendant quelques années, il entre en 1938 aux éditions Gallimard où il devient lecteur, traducteur d'anglais, puis membre du Comité de lecture. À la Libération, il fréquente Saint-Germain-des-Prés.

Son poème *Si tu t'imagines*, mis en musique par Joseph Kosma, est un des succès de la chanteuse Juliette Gréco. D'autres de ses textes sont interprétés par les Frères Jacques. Il écrit des paroles pour des comédies musicales, des dialogues de films. En 1951, il est élu à l'Académie Goncourt.

En 1959 paraît *Zazie dans le métro* qui s'ouvre par l'expression « Doukipudonktan ! »... Le succès de ce roman surprend Queneau lui-même et fit de lui un auteur populaire. Une adaptation au théâtre, et au cinéma par Louis Malle suivront. Une partie importante des manuscrits de Raymond Queneau est aujourd'hui conservée par la Bibliothèque municipale du Havre.



*Si tu t'imagines
fillette fillette
si tu t'imagines
xa va xa va xa
va durer toujours
la saison des za
la saison des za
saison des amours
ce que tu te goures
fillette fillette
ce que tu te goures
Si tu crois petite
si tu crois ah ah
que ton teint de rose
ta taille de guêpe
tes mignons biceps*

*tes ongles d'émail
ta cuisse de nymphe
et ton pied léger
si tu crois petite
xa va xa va xa va
va durer toujours
ce que tu te goures
fillette fillette
ce que tu te goures
les beaux jours s'en vont
les beaux jours de fête
soleils et planètes
tournent tous en rond
mais toi ma petite
tu marches tout droit
vers sque tu vois pas*

*très sournois s'approchent
la ride véloce
la pesante graisse
le menton triplé
le muscle avachi
allons cueille cueille
les roses les roses
roses de la vie
et que leurs pétales
soient la mer étale
de tous les bonheurs
allons cueille cueille
si tu le fais pas
ce que tu te goures
fillette fillette
ce que tu te goures.*

★ Effectifs :

Les effectifs des écoles pour l'année scolaire **2017/2018** sont répartis ainsi :

Maternelle : 155 élèves dont 37 de Mélamare,
Elémentaire : 250 élèves dont 48 de Mélamare.

Ces effectifs expliquent la fermeture d'une classe en élémentaire et l'ouverture d'une classe en maternelle.



★ Classe de Mer :

La classe de mer se déroulera à Jard-sur-Mer en Vendée **du 27 mai au 1er juin** : 50 élèves des classes de M. LEBARON (CM1/CM2) et de Mme RUIZ (CM2) auront la chance de découvrir des activités liées à la région maritime atlantique : ils étudieront le littoral, les activités de pêche et d'ostréiculture, et pratiqueront le mini-catamaran ainsi que le surf en bord de plage.



Le CCAS de Mélamare comme il le fait depuis des années, accordera une subvention pour les enfants de la commune, versée directement à la coopérative de l'école. Si nécessaire, chaque situation particulière peut être étudiée et une aide ponctuelle alors allouée.

Les parents d'élèves se mobilisent et organisent comme l'année dernière le « **duo des écoliers** » le dimanche 15 avril à 10h00.

Cette course a pour but de faire découvrir la course à pied et de partager une activité entre parents et enfants afin d'obtenir des fonds au profit de la classe de mer.

C'est une course relais : 2,5 km pour les adultes, une boucle de 400 m pour les enfants à partir de 6 ans et pour terminer une boucle en duo. 60 équipes ont participé l'an passé ; espérons au moins autant de participants cette année !

□ Les médailles d'honneur du travail

La cérémonie du 11 novembre 2017 a été l'occasion de remettre à quelques Mélamarais leur diplôme du travail. Ils ont été reçus, après la commémoration au monument aux morts, dans la salle des Tisserands : ils se sont vu remettre leur diplôme et un petit cadeau de la part de la municipalité, sous la forme d'une bouteille de vin de Bordeaux à consommer avec modération comme il se doit.



Nous les félicitons pour toutes ces années de travail, parfois dans la même entreprise mais plus souvent dans différentes, tout au long de leur carrière. Certains approchent de la retraite, d'autres comptabilisent déjà leurs trimestres pour faire valoir leur droit à une retraite bien méritée.

✧ Sortie de Noël des enfants :

Samedi 9 décembre, le CCAS de Mélamare a emmené 37 enfants de la commune entre 4 et 14 ans pour assister à la projection du dernier film d'animation Disney : « **COCO** ».

L'histoire a captivé l'attention des jeunes Mélamarais : elle se déroule au Mexique lors de la fête des morts « **Dia de los Muertos** ». La famille du jeune Miguel lui interdit de pratiquer de la musique alors que c'est sa passion. Il est propulsé au pays des morts où déambulent de charmants squelettes dans un décor très coloré et plein ... de vie ! Il y retrouve son ancêtre musicien et découvre un secret de famille.

De retour à Mélamare, un goûter leur a été servi dans la salle des Tisserands : pains au chocolat et chouquettes du « grenier à pain » de Mélamare. Ils sont tous repartis avec un Père Noël en chocolat.

Tous ont passé un agréable après-midi.



✧ Repas de Noël des « Anciens » :

Le repas de Noël du CCAS offert aux « Anciens » de la commune, devient une tradition à Mélamare.



Le **14 décembre**, une centaine de Mélamarais se sont retrouvés à la salle polyvalente.

Le repas était concocté par la Maison Monnaie : aumônière normande, porc à la provençale ; le dessert, la bûche chocolat caramel beurre salée, était l'œuvre du « grenier à pains ».

Les membres du CCAS et certains élus étaient présents pour la bonne organisation de ce repas.

Tous les participants étaient heureux de se rencontrer pour échanger, discuter, voir faire connaissance pour les nouveaux habitants.

Les plus de 70 ans se sont vu remettre leur colis de Noël et tous sont repartis avec une boîte de chocolats.

❑ La viabilité hivernale

Comme chaque année, le Département de la Seine-Maritime met en place son dispositif de viabilité hivernale **de novembre 2017 à mars 2018**. L'organisation repose sur 3 niveaux d'intervention :



Le niveau 1 concerne les 1 950 km de routes départementales constituant le réseau structurant. Le traitement de ces itinéraires garantit le maintien de l'activité économique dans le département.

Le niveau 2 correspond aux liaisons inter-cantoniales complétant le réseau précédent ainsi que la desserte des agglomérations. Ces 1 500 km sont traités dès que la circulation est rétablie sur le réseau niveau 1.

Le niveau 3 s'applique au maillage départemental traité à l'issue du niveau 2.

Le territoire de la commune est traversé par :

La **RD 34** (rue des Potiers et du Moulin), la **RD 910** (vers le pont de Tancarville), la **RD 81** (route de Lillebonne à Saint-Romain) et la **RD 312** (vers Saint-Eustache).

En ce qui concerne les autres voies : en cas de neige, elles sont dégagées par les services de la **Communauté d'Agglomération**, par une entreprise mandatée par la mairie ou par des agriculteurs de la commune, ceci par ordre de priorité.

Vous comprendrez donc que toutes les routes ne peuvent être dégagées en même temps et qu'elles le sont en fonction de l'importance de leur fréquentation et de leur utilisation.

❑ Monoxyde de Carbone

Tous les ans les services de l'état mettent en garde contre cette intoxication.

Il ne se voit pas, ne sent rien mais quand on le respire... Le monoxyde de carbone est très dangereux quand on le respire.

Une intoxication au CO se traduit par **des maux de tête**, des **vomissements**, des **malaises**.

Il provient **d'appareils de chauffage** ou de **cuisson** qui fonctionnent au **gaz**, au **bois**, au **charbon**, à **l'essence**, au **fuel** ou à **l'éthanol** quand ils sont défectueux.



Quelques conseils :

- N'utilisez pas les appareils prévus pour l'extérieur dans votre intérieur comme les braseros, barbecues mais aussi les groupes électrogène.
- Ne bouchez pas les aérations et aérer votre logement 10 minutes par jour minimum.
- Pour s'en protéger, penser à faire vérifier tous les ans vos appareils de chauffage par un professionnel et lui demander une « **attestation d'entretien** » ou « **une attestation de conformité** ».
- En cas d'urgence : ouvrez les fenêtres, arrêtez les appareils de chauffage et sortez de chez vous.
- Appelez les secours :
18 : pompiers
15 : SAMU
112 : numéro d'urgence sur un portable

❑ Arrêté bruit de voisinage



Un nouvel arrêté du **16 octobre 2017** de la Préfecture, fixe de nouveaux horaires pour les activités bruyantes effectuées par les particuliers et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage.

Les jours ouvrables : de **8h30 à 12h00** et de **14h00 à 20h00**,

Les samedis : de **9h00 à 12h00** et de **14h30 à 19h00**,

Les dimanches et jours fériés : de **10h00 à 12h00**.

Pour vivre en bonne entente avec vos voisins, merci de respecter ces horaires.

❑ Location tables et chaises



La municipalité offre un service aux habitants sous forme de prêts de tables et de chaises de la salle polyvalente lors de leurs fêtes de famille ou autre.

Au vu de l'augmentation des demandes et bien que rarement mais malheureusement de l'état des meubles au retour, la commune a pris la décision de **les louer pour une somme modérée** :

- jusqu'à 5 tables et/ou 20 chaises ⇒ **20€**
- jusqu'à 10 tables et/ou 40 chaises ⇒ **30€**
- au-delà de 10 tables et/ou 40 chaises ⇒ **40€**

Une caution de **100 €** sera demandée et restituée au retour du matériel.

Cette somme compense le temps passé par les employés communaux pour préparer, ranger, et nettoyer quand c'est nécessaire. **Nous vous remercions de votre compréhension.**

❑ Jardins potagers communaux

Le **10 octobre**, les jardiniers Mélamarais se sont réunis avec des élus pour faire le bilan de leurs activités potagères.

Il en ressort que les parcelles sont cultivées avec soin, l'harmonisation des hauteurs de haie est respectée.

Quand une parcelle se libère, l'information est passée sur le site de la commune, voir maintenant sur le panneau d'affichage.

La commune s'engage à continuer de prendre en charge l'arrosage tant que la quantité d'eau n'excède pas 7m³ l'année ; le paillage est vivement recommandé pour diminuer les arrosages.

Le zéro phyto est de rigueur et doit être appliqué à **100%** par nos jardiniers.

Ce n'est pas toujours simple mais il existe des techniques à retrouver sur de nombreux sites internet dont :

https://www.eaurmc.fr/fileadmin/documentation/guides_acteurs_eau/pesticides/collectivites/2017-guide-zero-pesticides.pdf

Sortir des pesticides c'est respecter la loi, bien-sûr mais surtout c'est protéger votre santé.

Essayons ensemble de faire évoluer les mentalités avec cette démarche qui doit être la plus collective possible.



□ Le magazine : « QUINZO »

2008 – 2018 : après dix ans de bons et loyaux services, l'**Intercaux**, le magazine des habitants de Caux Vallée de Seine tire sa révérence. Le numéro 39 que vous avez reçu est le tout dernier de cette décennie.

A l'aune de ses dix années d'existence, Caux Seine aggro fait le choix d'un nouveau pari : **créer un journal d'information plus proche encore de vous.**

Nouvelle formule, nouveau format, nouveau ton, nouvelle fréquence de distribution... et nouveau nom. **Le Quinzo est né.**

Tous les quinze jours, vous aurez à votre disposition toute l'information de Caux Seine aggro.

Le Quinzo, c'est un journal pour vous et aussi fait par vous. Vous développez une entreprise ? Vous êtes en passe de devenir un brillant athlète ? Vous lancez une initiative originale sur le territoire ? ... Le Quinzo vous ouvre ses pages pour recueillir vos témoignages parce que la richesse et l'histoire de Caux Seine aggro, c'est celle aussi écrite par vous.

Et pour faciliter cette proximité, une adresse mail dédiée a été créée : quinzo@cauxseine.fr et un numéro de téléphone : 02 32 84 41 56.

Le Quinzo marque aussi la fusion de l'Intercaux et de l'Agenda.

Caux Seine aggro fait le choix, en effet, de stopper la publication du livret « Les manifestations en Caux Vallée de Seine – L'agenda », distribué dans vos boîtes aux lettres, pour intégrer cette programmation, dans le nouveau Quinzo.

Vous retrouverez tous les quinze jours dans le Quinzo, quatre pages d'agenda des sorties à ne pas manquer sur le territoire.

Le Quinzo sera disponible tous les quinze jours à compter du **jeudi 11 janvier 2018**. Cette nouvelle fréquence implique un mode de distribution différent. Contrairement à l'Intercaux, votre nouveau journal ne sera plus distribué dans les boîtes aux lettres. Vous retrouverez le Quinzo, en **accès libre**, chez vos commerçants de proximité, dans les mairies ainsi que dans tous les services publics de Caux Seine aggro (médiathèques, Maison des Compétences, Conservatoire de musique, piscines...).

□ Les Associations :

LE CENTRE DE LOISIRS

Composition du bureau :

Présidente	Nadège THEUVENIN
Vice-Présidente	Sophie FAGOT
Trésorière	Christelle LE NOCH
Trésorière Adjointe	Sophie LAINE
Secrétaire	Séverine CHASTELAIN



Les membres actifs :

M. Dominique AUDIEVRE, Mme Jocelyne BIGOT, Mme Christiane CAHOREAU, M. Pierre CAHOREAU, M. François CHASTELAIN, Mme Françoise DELHORME, M. Alain DELHORME, Mme Monique DETOURNAY, M. Michaël LEMESLE, Mme Chantal MAILLARD, M. Cédric MARTIN, Melle Marie ROBIN, M. Xavier THEUVENIN, M. Bernard VERDIERE, et Mme Chantal VERDIERE,

✧ Scrapbooking :

MARDI : de 18h à 20h

Cette activité qui permet de créer des albums photos originaux et personnalisés compte à ce jour 20 adhérentes.

✧ Couture :

Cette activité a rejoint le C.L.M. et compte 7 adhérentes conseillées par Mme Yvette LEBOURG.

JEUDI : de 13h30 à 16h30

✧ Arts créatifs :

VENDREDI : de 14h à 16h30 tous les 15 jours



L'imagination et la créativité sont au rendez-vous. Grâce à notre bénévole, Gervaise, vous pourrez grâce à ses idées et ses conseils fabriquer de très beaux bijoux, de la maroquinerie et des tableaux personnalisés.

✧ Dessin / peinture :

Encore une nouvelle activité pour le C.L.M., suivie par 14 adhérents et enseignée par Stéphanie Rodriguez-Baron.

Atelier ados - adultes : **VENDREDI** de 18h à 20h

Atelier enfants : **MERCREDI** de 16h à 17h30



WEEK-END TELETHON 2017

SAMEDI 2 DECEMBRE

Après-midi « Bien-Etre »

Coiffure : Pose de strass, tresses dans tous ses états, attaches rapides de chignons,

Manucure : manucure et pose de vernis transparent, vernis semi-permanent et permanent,

Modelage : 10, 15 ou 20 mn en fonction de la zone de détente souhaitée.



Intermède Ambiance africaine avec l'association « Les Yétélas »

« Les Yétélas » ont présenté au public un spectacle de Djembé suivi d'une initiation pour ceux qui le souhaitaient.

Après-midi « Sport »

Marie et Sandra nous ont concocté un petit cocktail vitaminé avec séance d'échauffement suivie de Zumba, Cardio Attack et Fit Combat pour ensuite reprendre son souffle dans une ambiance BodyZen et Relaxation.



DIMANCHE 3 DECEMBRE

Repas spectacle « Cabaret » proposé par BM Compagny et Cédric Animation.

Le C.L.M. a réuni **130 personnes** autour d'un excellent repas préparé par la **maison Monnaie**.

Le temps du repas, **BM Compagny** nous a présenté sa dernière revue « **I LOVE DISCO** » dans une ambiance festive « Strass et Paillettes » ; le public conquis a donné de la voix et du rythme en accompagnant la troupe.



En fin d'après-midi, la tombola a remporté un franc-succès, nous remercions les généreux donateurs : *Dehondt, le Garage Citroën de Bolbec, Vert d'hier Création, Pizzeria « JO EST LA ».*

Pour entretenir la forme et la créativité, le C.L.M. a offert des séances de cours de Poterie, dessin et sport.

**Tous les bénéfices de ce week-end seront intégralement reversés à l'AFM Téléthon
soit la somme de 1 700 €.**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018

Samedi 24 mars :

Récolte des bouchons en plastique et liège.

Samedi 21 avril :

Soirée théâtrale : « Au Bal Masqué » présenté par La Troupe du Chêne.

Dimanche 20 mai :

Grand vide-greniers en extérieur (environ 140 exposants).

Date non définie :

Sortie des enfants à FESTYLAND.



BOUCHONS 276



Le C.L.M. est toujours en partenariat avec l'Association « **BOUCHONS 276** ». Nous récupérons les bouchons déposés par les enfants dans les écoles Primaire et Maternelle de St-Antoine-la- Forêt ainsi que l'école de La Remuée.

Nous organisons aussi plusieurs récoltes dans l'année lors de nos événements.

Pour nous contacter :

Site internet : clm.reseaudesassociations.fr

Page Facebook : C.L.M. – Centre de Loisirs de Mélamare

Nadège Theuvenin : 06.66.36.35.79 ou Christelle Le Noch 06.70.79.71.96

Pour suivre notre actualité, merci de vous abonner à la « Newsletter » sur notre site ou nous fournir une adresse mail ou un numéro de portable.

Une boîte aux lettres dédiée au CLM, est disponible sur le côté de la mairie.

Attention : Nous ne ferons plus de distribution dans les boîtes aux lettres.

**Les membres du CLM vous souhaitent une
excellente année 2018**

Le Club de l'Amitié

Jeudi 3 Août : soirée guinguette : près de 1000 personnes y ont participé, grande satisfaction pour la réussite de cette manifestation.

Mardi 26 septembre : c'est la rentrée ! Repas mensuel avec 90 participants, repas de qualité apprécié de tous, la journée s'est terminée par des jeux de société.

Mardi 17 octobre : Journée de l'amitié, organisée dans le but de conserver l'amitié entre nos aînés de toutes les communes du canton. 285 personnes ont répondu présent pour un repas festif avec tables au décor raffiné, puis place à la danse. Ce fut une très bonne journée.



Dimanche 29 octobre : le club organisait la fête de la Bière, sur un air de musique bavaroise, de nombreux participants ont pu déguster une choucroute copieusement garnie, puis place à la danse.



⇒ Derniers rendez-vous de l'année 2017 :

- Repas dansant le 19 novembre,
- La journée du Quercy le 24 novembre,
- Le repas mensuel le 28 novembre,
- Le repas de NOEL le 8 décembre,
- Voyage au Puy du Fou les 16 et 17 décembre,
- La Saint Sylvestre le 31 décembre.

⇒ Randonnée pédestre : tous les jeudis à 9h00 (rendez-vous devant la mairie).

⇒ Calendrier 2018 :

- **Mardi 23 janvier** : repas mensuel, galette des rois, jeux,
 - **Vendredi 9 février** : Coinchée d'or à la salle de Mélamare, organisée par Générations Mouvement,
 - **Mardi 20 février** : repas, assemblée générale, élection du bureau,
 - **Dimanche 18 mars** : repas dansant à la salle de Mélamare,
 - **Mardi 27 mars** : repas mensuel, jeux,
 - **Jeudi 12 avril** : concours de cartes des 4 communes à Mélamare,
 - **Mardi 24 avril** : repas au restaurant,
 - **Vendredi 11 Mai** : Voyage à Rouen et visite de Biotropica,
 - **Mardi 15 mai** : repas mensuel, jeux,
 - **Vendredi 29 juin** : repas de fin de saison à la salle de Mélamare.
- Le premier lundi de chaque mois à **9h30** : réunion du bureau à la salle des Tisserands de Mélamare.

Tous les retraités et préretraités peuvent venir nous rejoindre.

Pour tout renseignement, prendre contact avec

M. ou Mme TESSIER 02 35 31 78 27

**Les membres du Club de l'Amitié souhaitent
à tous une bonne et heureuse année 2018
avec tous leurs vœux de bonheur.**

BOXE

Le club de boxe a entamé la rentrée sportive avec une nouvelle activité : le « **cardio training/cross fit/renforcement musculaire** », le jeudi soir à 18 h 15.

Cette activité est idéale pour muscler l'ensemble de son corps, améliorer sa condition physique générale, sa force et son endurance. Pendant 1 heure, c'est alternance entre effort intense et repos actif sous forme d'enchaînements d'exercices exécutés en boucle avec pour objectif de maintenir un rythme intensif pour chaque exercice. Cette nouvelle activité prend ses marques tranquillement avec à ce jour une vingtaine d'inscrits, tous très motivés.

En parallèle nous continuons bien sûr la discipline de la boxe française, qui, pour rappel est une discipline complète qui permet à la fois de s'entretenir, de développer sa souplesse, l'équilibre,

et de travailler le renforcement musculaire sur toutes les parties du corps. Ce sport pugilistique allie les pieds et les poings.

Le club accueille dorénavant les enfants :

- dès 6 ans tous les lundis de 18 h à 19 h,
- à partir de 12/13 ans tous les lundis de 19 h à 21 h (plus axé pour les confirmés) et les jeudis de 19 h 30 à 21 h (cours débutants)

Hors vacances scolaires, à la salle sportive les 4 clochers de Saint-Antoine-la-Forêt.

Nous prenons des inscriptions toute l'année avec un cours d'essai possible.



Nous comptons aujourd'hui plus de 60 adhérents rien que pour cette discipline.

Comme chaque année, les adhérents ont pu participer au trophée 76 (compétition départementale) qui s'est déroulée le 3 décembre dernier à Gournay-en-Bray. Prochainement se déroulera le championnat de Normandie (dans la Manche), sans oublier les différents interclubs organisés par les clubs régionaux : à Dieppe en février, à St Romain-de-Colbosc en mai.

Nous sommes heureux que la Fédération de boxe française ait pour la première fois mis en place une compétition combat 2^{ème} série ouverte aux gants jaunes. Cela permet à Sébastien Duparc de pouvoir faire ses premiers combats en mars prochain sur Paris.

Nous avons également un nouveau projet en cours de réflexion pour la rentrée prochaine, mais préférons attendre que cela soit plus concret pour en parler.

Pour tout renseignement complémentaire : 06 25 75 73 52, sur le site du club : <http://club.quomodo.com/clubboxefrancaisesaintantoine> » et également sur notre page facebook ».

SNAC Judo

Vendredi 23 Juin : le SNAC Judo conviait les licenciés pour la traditionnelle cérémonie de remise des grades. 75 judokas étaient sur les tatamis pour une démonstration devant leurs parents venus nombreux pour l'occasion.

Encadrés par leur professeur, les sportifs ont par la suite reçu leur nouveau grade.

Un moment important attendu avec impatience, notamment par les plus jeunes.



Ces judokas sont montés de grade

Quatre athlètes à l'honneur :

Quatre judokas se sont distingués par leurs résultats tout au long de la saison.

Thomas Canivet, benjamin s'est octroyé une 1^{ère} place au tournoi de Tôtes, une 2^{ème} place au tournoi de Lillebonne et est qualifié pour les championnats de Seine-Maritime.

Léa Beltrame, benjamine, a terminé 3^{ème} du championnat de Normandie, 2^{ème} à celui de Seine-Maritime et 2^{ème} aux tournois de Lillebonne et de Tôtes.

Chloé Canivet, cadette moins de 70kg, actuellement au pôle Espoir de Rouen et assistante au club, s'est classée 3^{ème} à la demie finale de Forges-les-Eaux ainsi qu'à celle d'Épinal et elle s'est qualifiée pour les championnats de France. **Depuis le 11 Juin, Chloé est ceinture noire 1^{er} Dan.**

Elle a effectué un superbe parcours et nous lui souhaitons bonne chance pour la suite.

Lelievre Alexandra, sénior moins de 78kg s'est classée 3^{ème} à la coupe de Normandie sénior qui s'est tenue à Alençon ; elle est qualifiée pour la coupe de France.

Les organisateurs tiennent à remercier les membres des conseils municipaux de Mélamare, Saint-Antoine-la-Forêt, Saint-Nicolas-de-la-Taille et Saint-Jean-de-Folleville ainsi que le président du SIVOSS pour l'octroi des coupes.

A la reprise des cours **le 13 Septembre 2017**, le SNAC Judo a renoué avec la pratique sur les tatamis et le moins que l'on puisse dire est que la fréquentation en ce début de saison est très bonne puisque le club compte 80 licenciés.

« Nous avons une vingtaine de judokas supplémentaires cette année, c'est une excellence chose », soulignent le président et le professeur.

Fort de sa pédagogie et de sa discipline, le club met l'accent sur la formation qui est primordiale. Il faut privilégier cet aspect puisque le judo est une formidable école de la vie.



Les différents cours proposés sont à destination de tous les âges. Pour les enfants de 4/5ans, le club est en lien avec la garderie scolaire.

La discipline s'adresse aux adolescents et aux adultes, soit en vue de la compétition, soit sous l'aspect de judo loisir, mais avant tout il s'agit surtout d'une école de judo basée sur le respect des attentes de chacun dans une ambiance conviviale.

Les cours ont lieu le **mardi** et **vendredi** en dehors des vacances scolaires :

de 17h30 à 18h15 pour les enfants âgés de 4 à 6 ans,

de 18h20 à 19h10 pour les 7 à 12 ans,

de 19h15 à 20h30 pour les adultes.

Renseignements au 06.82.45.73.44 ou 06.88.68.61.32

ESI FOOT

Bilan sportif début de saison 2017-2018 :

- Une seule équipe U6 & U7 : 8 joueurs et une féminine en foot à 4,
- 3 équipes U8 & U9 : 23 Joueurs en foot à 5,
- 14 Joueurs U10 & U11 : une seule équipe,
- 8 joueurs et joueuses U12 & U13, 8 joueurs du Club qui; jouent en entente avec Tancarville.
- pas de joueurs U14 & U15 donc pas d'équipe !



Toutes ces équipes se déplacent maintenant plus loin pour jouer leurs matchs, suite à la régionalisation.

- 1 Joueur U18 qui joue en senior.

Toutes ces catégories représentent 52 Licenciés.

- 6 joueurs U19 & U20, qui jouent en senior avec les 18 Joueurs Vétérans.
- Les 37 Joueurs Seniors forment l'équipe 1 C du matin en Senior Départemental 3.
- L'Equipe 1 B joue en Départemental 3.
- L'équipe 1 A montée en fin de saison dernière, joue en Départemental 1.
- 26 dirigeants inclus avec des joueurs encadrent toutes ses équipes. Un éducateur et 3 arbitres interviennent aussi, soit un total **de 145 personnes**.

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que joueur, dirigeant, éducateur, contactez les responsables lors de la réunion hebdomadaire du mardi, à 18H15 au Club House de St-Antoine-la-Forêt : vous y serez le ou la bienvenu(e).

Passez de bonnes fêtes de fin d'année.

☐ Le Pacte Civil de Solidarité :

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le PACS fait partie des compétences communales et n'est donc plus du ressort des tribunaux d'instance.

★ **Qu'est ce qu'un Pacte Civil de Solidarité ?**

Le Pacte Civil de Solidarité est un contrat conclu par deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune ; on utilise plus souvent l'acronyme « PACS ».

Les partenaires pacsés s'engagent à une aide matérielle réciproque et à une assistance réciproque.

L'aide financière est proportionnelle à la capacité financière respective de chaque partenaire, sauf s'ils en conviennent différemment dans leur convention de Pacs.

Les partenaires sont solidaires des dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante, à l'exception des dépenses manifestement excessives.

En dehors des besoins de la vie courante, chaque partenaire reste responsable des dettes personnelles qu'il a contractées avant ou pendant le Pacs.

Vous pouvez choisir le régime applicable à vos biens. Soit vous optez pour le régime légal de la séparation des patrimoines ou pour l'indivision des biens.

Si vous soumettez vos patrimoines au régime de la séparation des biens, chaque partenaire conserve la propriété des biens qu'il détenait avant la conclusion du Pacs et qu'il acquiert au cours du Pacs.

Si vous soumettez vos biens au régime de l'indivision, les biens que vous achetez, ensemble ou séparément à partir de l'enregistrement du Pacs ou de sa modification, appartiennent alors à chacun pour moitié.

Pour plus de précisions sur les effets du Pacs, vous pouvez consulter le site www.service-public.fr.

Les personnes qui concluent un PACS doivent remplir un dossier qu'ils déposent sur place ou par correspondance.

Elles font une déclaration conjointe devant l'officier d'état civil de la commune dans laquelle elles fixent leur résidence commune et elles certifient sur l'honneur n'avoir aucun lien de parenté.



Le jour du PACS, l'officier d'état civil vise la convention qu'il restitue aux partenaires et leur remet un récépissé d'enregistrement. Il n'est gardé aucun document en mairie ; il est donc impératif aux partenaires de bien conserver leurs documents.

La mention du PACS sera apposée sur le registre d'état civil de la commune de naissance, par contre il ne paraît pas sur le registre d'état civil de la commune où le PACS a été conclu.

★ Pièces et documents à fournir par les partenaires :

Les pièces d'identité des partenaires en cours de validité,

Déclaration sur l'honneur par laquelle les partenaires indiquent n'avoir entre eux aucun lien de parenté ou d'alliance,

Extrait d'acte de naissance de chacun des partenaires avec indication de filiation datant de moins de 3 mois,

Pour les partenaires de nationalité française ne disposant pas d'un acte de naissance dressé ou transcrit en France : une copie originale de l'extrait de leur acte de naissance étranger datant de moins de 6 mois et traduite par traducteur assermenté,

Le livret de famille lorsque l'un des partenaires a été antérieurement marié.

☐ Le recensement citoyen

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « *Recensement citoyen obligatoire* » puis de se laisser guider

☐ Carte d'identité et passeport



Si vous partez en voyage ou que vous passez un examen dans le cadre de vos études, pensez à faire ou renouveler vos papiers d'identité rapidement.

En effet, les délais d'obtention pour un passeport ou une carte nationale d'identité sont d'environ 2 mois.

Pour rappel, depuis le 2 mars 2017, les cartes nationales d'identité ne se font plus à la mairie de Mélamare, mais dans les mairies suivantes **sur rendez-vous uniquement** : Saint-Romain-de-Colbosc, Lillebonne ou Bolbec.

☐ Les démarches en ligne

Depuis le 6 novembre dernier, les démarches relatives aux permis de conduire et aux cartes grises s'effectuent en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr/>



☐ Numérotation de maison :

Il est **obligatoire** d'apposer **vos noms et prénoms** ainsi que votre numéro de maison de façon visible. **Attention, sinon les facteurs et livreurs sont en droit de ne pas déposer votre courrier.**

Collecte des ordures ménagères

A l'exception de quelques quartiers qui sont collectés un autre jour, pour la quasi totalité des foyers de la commune **la collecte des ordures ménagères et des recyclables a lieu le mercredi après-midi**. Cependant, comme les années précédentes, il y a des reports de collecte à **J+1** si le lundi, mardi ou mercredi est un jour férié.

En 2018, la collecte sera reportée au jeudi :

Semaine 01 : **4 janvier**

Semaine 14 : **5 avril**

Semaine 18 : **3 mai**

Semaine 21 : **24 mai**

Semaine 33 : **16 août**

Semaine 52 : **27 décembre.**

RAPPEL : La collecte ayant lieu l'**après-midi**, il convient de sortir les bacs **uniquement le matin (avant midi)**. Les bacs ne doivent pas rester en bordure de route en dehors des jours de collecte !

Les Déchèteries de notre secteur :

Elles sont ouvertes toute l'année, sauf les dimanches et jours fériés : **du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h** ; le **samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h**.

Bolbec : ZA de Baclair - ☎ 02 32 84 04 97

Lillebonne : ZA du Manoir - ☎ 02 35 31 07 94

Port-Jérôme-sur-Seine : rue Jérôme Cardan - ☎ 02 35 38 89 32

Les déchèteries sont des centres clos et gardiennés où le public (particuliers, professionnels, associations et collectivités locales des communes de la CVS) peut venir déposer les déchets dont il ne peut se débarrasser de manière satisfaisante par la collecte normale des déchets ménagers et assimilés, du fait de leur encombrement ou de leur nature.

A la suite d'un tri effectué par l'utilisateur lui-même, et après un stockage transitoire, les déchets sont, soit valorisés dans des filières adaptées, soit éliminés dans des installations autorisées à les recevoir.

Attention : Toute récupération dans l'enceinte d'une déchèterie est strictement interdite.

Ouverture de la mairie

Lundi et mercredi de **10h à 12h** et le mardi et vendredi de **10h à 12h** et de **17h à 19h**



LE SECRETARIAT EST FERME LE JEUDI

Permanences des élus : le mardi et le vendredi **de 17 h à 19 h**.

☎ 02 35 39 80 25 ☎ 02 35 38 36 11

Courriel : mairie@melamare.fr – Site internet : www.melamare.fr

Naissances

- 03 février - **Louise MENAGER**, route de St Jean
- 18 février - **Léo MONNAIE**, rue du Cimetière
- 16 mars - **Capucine BERTHO**, résidence Bellevue
- 30 mars - **Lola GOSSET**, Le Clos
- 25 juillet - **Andréas DENDELEUX**, chemin du Vallon
- 23 septembre - **Léna DEMARE**, rue du Carreau
- 15 octobre - **Paul SAVALLE**, route de St Jean
- 27 octobre - **Abby ROUSSIGNOL**, Le Clos
- 07 novembre - **Lucas DUVAL**, Le Clos
- 20 décembre - **Owen LOMBART-AUBIN**, rue du Cimetière
- 20 décembre - **Gabriel VELO**, résidence Bellevue



Mariages

- 11 février - **Carole BENARD & Yann RAOULT**
- 07 octobre - **Aurélié PLET & Cédric ROCATCHER**

Décès

- 1^{er} août - **Robert PATEY**
- 20 septembre - **Jeannine PATEY**
- 29 septembre - **Antoine MORISSE**
- 04 octobre - **Roger BLONDEL**
- 09 octobre - **Roland FONDIMARE**
- 08 décembre - **Roselyne URPHEANT**

